



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Non à la fermeture des agences postales communales et des points relais

Question écrite n° 119

#### Texte de la question

M. Aurélien Dutremble alerte Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la coupe budgétaire envisagée sur le contrat de présence postale. En effet, à l'occasion du congrès de l'Association des maires ruraux de France à Saint-Julien (Côte-d'Or) le 27 septembre 2024, les représentants du groupe La Poste ont révélé que le budget 2025 du contrat de présence postale pourrait-être amputé de 50 millions d'euros. Déjà extrêmement déficitaire avec des crédits de 174 millions d'euros par an, ce fond qui assure la présence postale dans toute la France en finançant les 7 000 agences postales communales et 3 000 La Poste relais (présence postale installée chez un commerçant ou chez un artisan) est un sujet de vives inquiétudes. Aujourd'hui, les points de contact de La Poste sont accessibles sur 97 % du territoire, à moins de 20 minutes et moins de 5 km de son domicile. Demain, avec la coupe budgétaire prévue et qui représente une baisse de quasiment 50 % de la participation de l'État, un tel maillage ne sera plus possible comme s'alarme dès à présent l'Observatoire national de la présence postale (ONPP). C'est un très mauvais signal adressé aux communes rurales et une fois encore un coup très grave porté à un service de proximité indispensable en zones rurales. Après le discours de politique générale du Premier ministre prononcé le 1er octobre 2024, M. le député alerte Mme la ministre. À la veille de l'examen du projet de loi de finances 2025, il lui demande de quelle manière elle entend appeler l'attention de Bercy sur le sujet afin d'empêcher la poursuite accélérée de la dégradation des services publics dans la ruralité ; sans résultat probant de son action dans les arbitrages budgétaires à venir, le geste symbolique de la création d'un grand ministère des territoires censé être « le partenaire des territoires » n'aura servi à rien.

#### Texte de la réponse

Le contrat de présence postale 2023-2025 porte des engagements forts de la part de La Poste et de l'Association des maires de France (AMF) pour améliorer la qualité de service, notamment en termes d'amplitudes horaires mais aussi de lutte contre les fermetures intempestives. Le Gouvernement s'est engagé dès 2021 à maintenir la compensation versée en faveur de La Poste à même niveau en contrepartie d'une amélioration de la qualité de service. Aussi, une partie du financement de cette mission est basée sur des rendements d'abattements fiscaux, dont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Or le taux de cette contribution La Poste est exonérée du paiement de cette taxe et le montant des abattements dont elle bénéficie est destiné au financement du fonds postal de péréquation territoriale. La baisse du taux de CVAE entraîne par conséquent une baisse du rendement des abattements correspondants. Dès lors, pour compenser cette perte de financement, l'État a décidé dès 2021 de la mise en place d'une dotation annuelle inscrite au projet de loi de finances. Il faut d'abord rappeler qu'une somme initiale de 105 millions d'euros avait été votée en loi de finances pour 2024 afin de compléter le rendement prévisionnel des abattements fiscaux. Ce rendement prévisionnel ayant été ultérieurement estimé à 54 millions d'euros, le versement d'une dotation complémentaire de 15 millions d'euros avait été décidé, dès décembre 2023, à l'issue d'une concertation interministérielle, afin d'atteindre la somme de 174 millions d'euros – montant annuel maximum fixé par le contrat de présence postale. C'est pourquoi, dans le respect des engagements pris par l'État lors de la signature du contrat actuel, une dotation de 120 millions d'euros vient d'être versée à La Poste pour l'exercice 2024. Ainsi, absolument aucune réduction de la compensation n'a été opérée puisque le fonds postal de péréquation territoriale sera bien

abondé à hauteur de 174 millions d'euros. Le Gouvernement est tout à fait conscient des risques qu'une réduction de la compensation versée par l'État peut entraîner, sur le financement des transformations indispensables de bureaux de poste, et sur les actions locales en faveur notamment des populations les plus vulnérables, que ce soit en matière d'accompagnement social ou de lutte contre la fracture numérique. La crise sanitaire a confirmé, s'il en était besoin, le caractère essentiel de ces services postaux pour les concitoyens et tout particulièrement les plus fragiles d'entre eux. Aussi, le Gouvernement est très attentif à ce que les adaptations menées par La Poste soient conçues et conduites de façon à garantir un haut niveau de qualité de service aux usagers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Aurélien Dutremble](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Partenariat territoires et décentralisation

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2024](#), page 5213

**Réponse publiée au JO le :** [25 mars 2025](#), page 2071